

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°87-131 du 29 Mai 1987

portant Approbation des Budgets Primitifs Exercice 1987 de la Préfecture et des Districts du ZOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des Taxes Provinciales, leur Code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents,
- VU la Loi Organique N° 86-020 du 26 septembre 1986 portant amendements à la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU la Loi N° 87-001 du 27 Février 1987 portant Loi des Finances pour la Gestion 1987,
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 février 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénominations des circonscriptions administratives,
- VU le décret N° 87-117 du 5 Mai 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République,

SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 13 Mai 1987,

D E C R E T E :

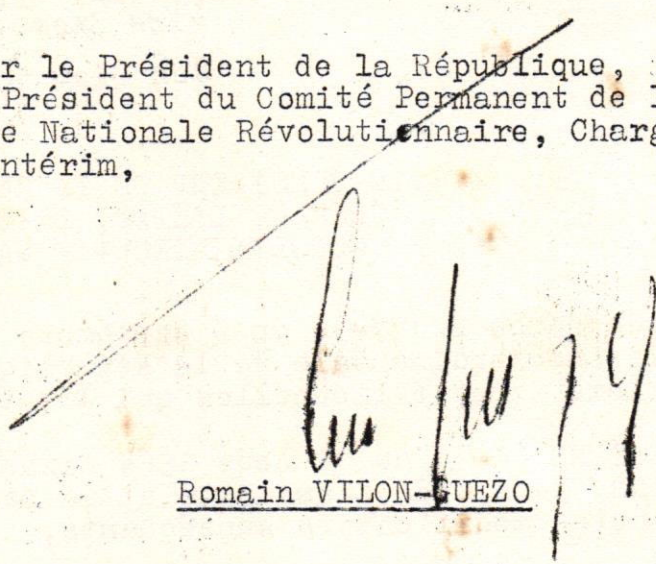
Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1987 de la Préfecture et des Districts du ZOU, arrêtés en Recettes et en Dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 29 Mai 1987

Pour le Président de la République,
Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, Chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Mohamed Souradjou IBRAHIM
(Ministre intérimaire)

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MFE 15 MISPA/
DAFA 6 MINISTRES 20 SGCEN 4 SPD 1 IGE 3 DPR-DLC-INSAE-BCP 8 DE-DCOT
10 SOLDE - DI 15 DAFA/MFE 2 Province et Districts 13 DAT 2 DCCT 1
GDE CHANCELLERIE 1 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB.-

PREFECTURE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE
FRANCS CFA 47 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS QUATRE VINGT QUATRE
MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS FRANCS CFA 6 084 463

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS CINQ CENT
MILLE FRANCS CFA 47 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS QUATRE VINGT QUATRE
MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS FRANCS CFA 6 084 463

DISTRICT RURAL DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS CFA 17 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE
VINGT DEUX MILLE CINQ CENT SEPT FRANCS CFA 4 582 507

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS CFA 17 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE
VINGT DEUX MILLE CINQ CENT SEPT FRANCS CFA 4 582 507

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE CINQ MILLIONS DE FRANCS CFA 35 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS TROIS CENT
QUARANTE TROIS MILLE QUARANTE QUATRE FRANCS CFA 12 343 044

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE CINQ MILLIONS DE FRANCS CFA 35 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS TROIS CENT
QUARANTE TROIS MILLE QUARANTE QUATRE FRANCS CFA 12 343 044

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE QUATRE MILLIONS DE FRANCS
CFA 44 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS DEUX CENT SOI-
XANTE ONZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS CFA 12 271 583

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE QUATRE MILLIONS DE FRANCS
CFA 44 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
ONZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS CFA 12 271 583

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS CFA 13 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT VINGT
HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS CFA 1 428 940

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS CFA 13 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT VINGT
HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS CFA 1 428 940

.../...

- 2 -
DISTRICT RURAL DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS HUIT CENT MILLE
FRANCS CFA 15 800 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT SOI-
XANTE DIX MILLE FRANCS CFA 2 670 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS HUIT CENT MILLE
FRANCS CFA..... 15 800 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT SOI-
XANTE DIX MILLE FRANCS CFA 2 670 000

DISTRICT RURAL DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS CFA . 17 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE
FRANCS CFA 6 200 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS CFA 17 000 000

DEPENSE EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE
FRANCS CFA 6 200 000

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT
MILLE FRANCS CFA 14 700 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE ONZE MILLE SOIXANTE DIX FRANCS CFA 2 471 070

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SEPT
CENT MILLE FRANCS CFA 14 700 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE ONZE MILLE SOIXANTE DIX FRANCS CFA 2 471 070

DISTRICT RURAL DE OUINHI

RECETTES ORDINAIRES : DIX MILLIONS CINQ CENT MILLE
FRANCS CFA 10 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLIONS NEUF CENT
SOIXANTE ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS
CFA 1 971 376

DEPENSES ORDINAIRES : DIX MILLIONS CINQ CENT MILLE
FRANCS CFA 10 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE
ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS CFA..... 1 971 376

DISTRICT RURAL D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DE FRANCS CFA 18 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS TROIS CENT SIX
MILLE CENT QUARANTE DEUX FRANCS CFA 2 306 142

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DE FRANCS
CFA 18 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS TROIS CENT
SIX MILLE CENT QUARANTE DEUX FRANCS CFA 2 306 142

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS
CFA 22 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT
MILLE FRANCS CFA 3 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS
CFA 22 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT
MILLE FRANCS CFA 3 500 000

DISTRICT URURAL DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS CFA 13 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT CINQUANTE
DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS CFA 1 152 750

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS CFA 13 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT CINQUANTE
DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS CFA 1 152 750

DISTRICT RURAL DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS
CFA 17 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT SOI-
XANTE ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE ONZE FRANCS CFA 2 171 371

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS
CFA 17 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT SOI-
XANTE ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE ONZE FRANCS CFA 2 171 371

.../...

DISTRICT RURAL DE BANTE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFA	15 000 000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTÉ DEUX MILLE SIX CENT QUATRE FRANCS CFA	3 832 604
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFA	15 000 000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTÉ DEUX MILLE SIX CENT QUATRE FRANCS CFA	3 832 604

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTÉ DEUX FRANCS CFA	13 867 432
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT VINGT DEUX FRANCS CFA	585 622
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTÉ DEUX FRANCS CFA	13 867 432
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT VINGT DEUX FRANCS CFA	585 622

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS CFA	15 500 000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT FRANCS CFA	3 666 357
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS CFA	15 500 000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT FRANCS CFA	3 666 357